

Portail des concours

Tous les concours de la fonction publique hospitalière

Sage-femme

Informations sur le concours

Publié le :	02-12-2025
Filière :	Filière médicale
Catégorie :	A
Type(s) de concours :	Sur titres
Voie(s) d'accès :	Interne, Externe
Nombre de postes offerts par l'établissement :	2
Adresse d'envoi email des candidatures :	sec-ressources-humaines@ch-bastia.fr
Date du concours :	01-02-2026
A propos du poste :	

La date de ce concours sur titres de sage-femme des hôpitaux du 1er grade n'est pas contractuelle, et pourra faire l'objet d'une modification.

Les sages-femmes des hôpitaux exercent les fonctions correspondant à leurs qualifications telles que définies dans le code de la santé publique aux articles L. 4151-1 à L. 4151-4, à l'article L. 5134-1 et à l'article R. 4127-318.

Elles participent aux missions définies aux articles L. 6111-1 et L. 6112-1 du code de la santé publique dans les conditions fixées à l'article L. 6112-2.

Les sages-femmes des hôpitaux titulaires du certificat d'aptitude aux fonctions d'aide-anesthésiste ou du diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste peuvent exercer, dans les conditions prévues par le code de déontologie, les fonctions de sage-femme anesthésiste dans toute structure interne des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi du 9 janvier 1986.

Les sages-femmes des hôpitaux participent à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets relatifs aux actions de prévention, soins et actes obstétricaux relevant de leurs compétences inscrits dans le projet d'établissement. A ce titre, elles peuvent exercer des missions d'intérêt général à caractère public en conformité avec le projet d'établissement.

Les sages-femmes des hôpitaux participent aux tâches de gestion qu'impliquent leurs fonctions.

Elles peuvent participer aux activités de recherche dans leur champ de compétences.

Les fonctions de sages-femmes des hôpitaux peuvent également comporter la réalisation de consultations de contraception et de suivi gynécologique de prévention dans les conditions prévues à l'article L. 4151-1 du code de la santé publique.

Les sages-femmes des hôpitaux peuvent contribuer à l'encadrement des étudiants en stage hospitalier dans les unités.

Elles peuvent aussi concourir à la formation des étudiants sages-femmes en qualité de maître de stage.

Les sages-femmes des hôpitaux peuvent participer à des jurys d'examen ou de concours.

Les sages-femmes des hôpitaux exercent leurs compétences médicales dans le respect du code de déontologie des sages-femmes dont les dispositions figurent aux articles R. 4127-301 à R. 4127-367 du code de la santé publique.

Informations sur l'établissement

Nom : Centre hospitalier de Bastia

Ville : 20200 Bastia

Site Web : <https://www.ch-bastia.fr>

Pour candidater

Date limite de candidature : 31-12-2025

Conditions de candidature :

Peuvent faire acte de candidature les titulaires d'un des diplômes ou titres mentionnés à l'article L. 4151-5 du code de la santé publique, ou d'une autorisation d'exercer la profession de sage-femme délivrée par le ministre chargé de la santé en application des dispositions des articles L. 4111-1 à L. 4111-4 de ce code.

Pièces à fournir :

Les candidats doivent joindre les pièces suivantes à leur dossier d'inscription :

- Une demande à concourir (3 exemplaires),
- Un Curriculum vitae détaillé (3 exemplaires),
- Titres ou diplômes exigés (3 exemplaires),
- La carte nationale d'identité en cours de validité ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union européenne (La nationalité française ou d'un état membre de l'Union Européenne est requise pour intégrer la fonction publique),
- Un extrait d'acte de naissance récent,
- Le cas échéant, un état signalétique des services militaires ou une photocopie de ce document, ou, pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national, une pièce attestant leur situation au regard du code du service national,
- 1 enveloppe timbrée libellée à leur nom, prénom et adresse.

Le Centre hospitalier de Bastia réclamera un extrait de casier judiciaire (bulletin n°2) à la Direction des affaires criminelles et des grâces - Casier judiciaire national.

Mail pour l'envoi des candidatures : sec-ressources-humaines@ch-bastia.fr

Adresse postale pour l'envoi des candidatures : Le dossier d'inscription à ce concours peut être réclamé, retiré et retourné au Centre hospitalier de Bastia - Direction des ressources humaines - Bureau des concours - BP 680 - 20604 Bastia cédex.